

## RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Déposé à la séance ordinaire du 7 août 2023

Conformément aux dispositions du Code municipal (art. 176.2.2), en cette séance ordinaire du conseil municipal du 7 août 2023, le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 sont présentés, comme vérifié par la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton. Celui-ci vous résume les principales activités qui se sont déroulées au cours de la dernière année.

L'exercice financier 2022 s'est soldé par un surplus consolidé de **305 644 \$**, résultant de revenus se chiffrant à **3 630 350 \$**, comparativement aux dépenses de **3 017 936 \$**, dont voici le détail :

Revenus	3 630 850 \$
Dépenses	(3 017 936 \$)
Investissement	(123 529 \$)
Remboursement dette	(291 641 \$)
Excédent affecté	120 000 \$
Excédent non affecté	39 500 \$
Réserve financière	(51 600 \$)

---

**RÉSULTAT NET : 305 644 \$**

Ce surplus est majoré de 120 000\$ puisque le surplus accumulé a été affecté au budget l'an passé. Le surplus prend aussi en compte le surplus de la SDEIC (centre d'appel) de 110 000\$. Faisant abstraction de ces 2 montants, on peut dire, de façon plus juste, que le surplus avoisine 75 000\$. Nous sommes très heureux de ce résultat. Des finances saines sont toujours un signe de bonne gestion. Ce surplus permet à la Municipalité de faire des achats importants en limitant l'endettement.

Les dépenses totales de 3 017 936 \$ incluent des frais pour des obligations incontournables comme : Sûreté du Québec, quote-part MRC, gestion des matières résiduelles et recyclables, etc.

### RÉMUNÉRATION DES ÉLUS :

En ayant un règlement pour la rémunération des élus, le maire doit inclure au rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

	Rémunération de base	Allocation dépenses	TOTAL
Maire	27 192 \$	13 491 \$	<b>40 683 \$</b>
Conseillers	5 438 \$	2 719 \$	<b>8 157 \$</b>

### VOIRIE MUNICIPALE

Dans les achats plus importants, il y a eu l'acquisition d'une niveleuse.

Les travaux réguliers d'entretien ont été faits sur le réseau routier. Il y a eu des travaux d'asphaltage à la rue des Trembles et le remplacement de ponceau route Dion.

## **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

Il y a eu de nombreuses discussions avec le MAMH afin de s'entendre pour le volume d'eaux usées à traiter. Le suivi de ce dossier important se poursuit en 2023 afin de pouvoir cheminer vers des plans et devis.

## **EAU POTABLE**

Il y a toujours des recherches en cours pour déterminer les travaux au puits PP1 afin de connaître la source d'infiltration d'eau au puits. Cette infiltration oblige une certaine chloration plus soutenue pour assurer la qualité de l'eau, mais en ayant le résultat de ce travail, il sera alors possible de confirmer les travaux requis.

## **LOISIR ET CULTURE**

Des travaux sont terminés pour l'amélioration et l'agrandissement des terrains sportifs (soccer). Caplan a dû se déplacer à Saint-Siméon pour la saison 2022 puisque les terrains de Caplan n'étaient pas disponibles. Ce fut une bonne saison aussi au niveau du camp de jour.

## **URBANISME**

En 2022, un propriétaire a bénéficié du programme d'aide à la rénovation « RénoRégion ». La Municipalité a reçu plusieurs demandes de permis de différents types dont 3 nouvelles constructions. Un total de 76 permis a été délivré pour une évaluation potentielle estimée à 4 020 051 \$.

## **SERVICE INCENDIE**

En 2022, il y a eu l'inauguration de la caserne incendie. De nouvelles installations plus fonctionnelles sont maintenant en place pour le service incendie.

## **DÉVELOPPEMENT**

Le projet du havre de pêche s'est poursuivi pour l'annexion du territoire notamment et les ententes avec le gouvernement fédéral. Le conseil travaille présentement sur un plan de conception afin de permettre d'évaluer un projet de développement du site. Ce projet sera avec une conception permettant l'accueil de touristes et aussi à ce que les citoyens puissent aussi en bénéficier.

Déposé le 7 août 2023



---

Lise Castilloux, maire